

RAPPORT

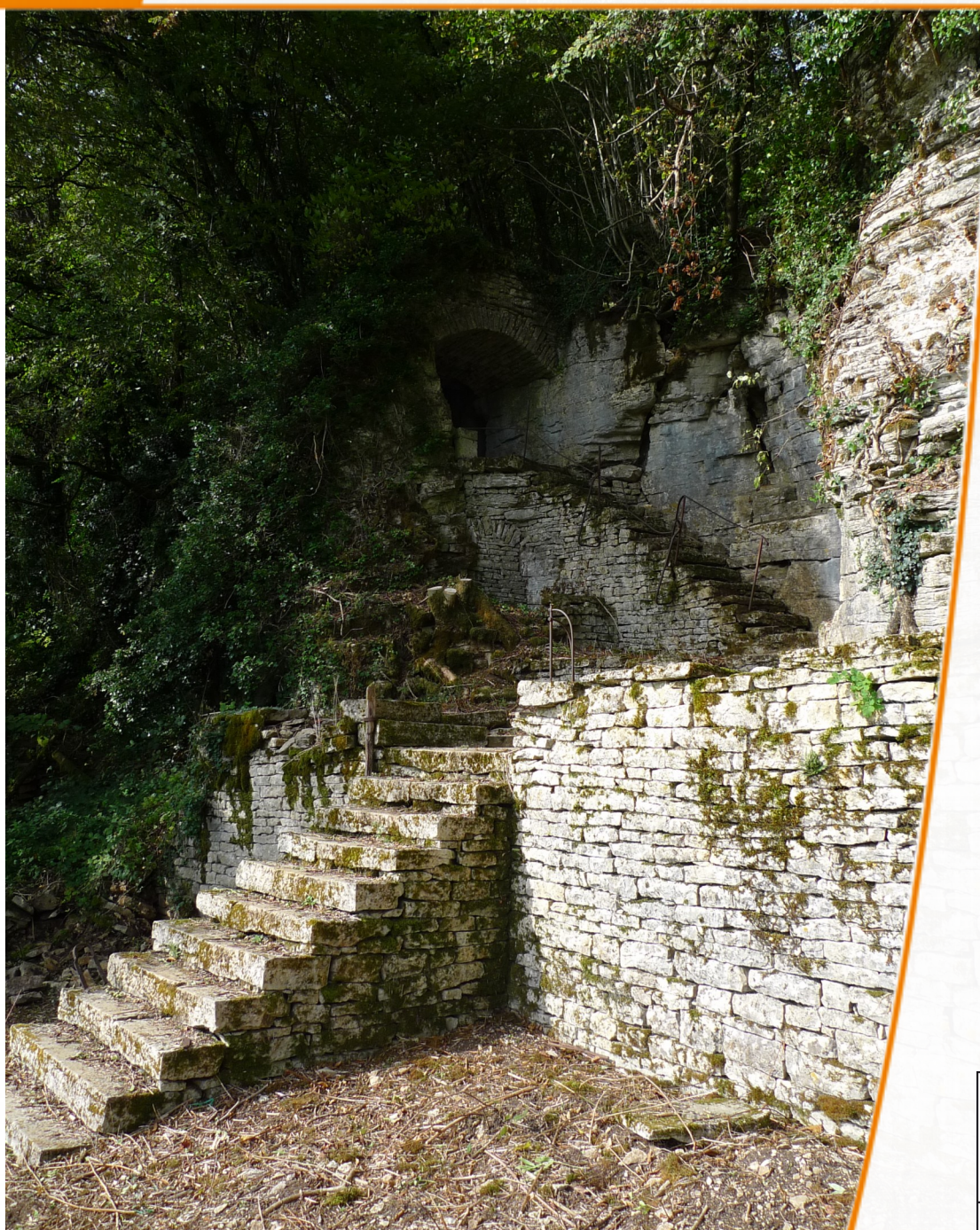
Service Eau
Biodiversité Paysages

Equipe Sites Paysages
Publicité

13/07/18

Classement du site des Jardins Suspendus de Cohons

Rapport de présentation



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
GRAND EST

PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Affaire suivie par

Hélène GAUDIN - Service Eau Biodiversité Paysages
<i>Tél. : 03 51 37 60 38</i>
<i>Courriel : helene.gaudin@developpement-durable.gouv.fr</i>

Rédacteur

Hélène GAUDIN - Service Eau Biodiversité Paysages

Relecteur

Danièle PESENTI - Service Eau Biodiversité Paysages

SOMMAIRE

1 - PRÉAMBULE.....	5
2 - DESCRIPTION DU SITE.....	6
2.1 - Localisation.....	6
2.2 - Géologie.....	7
2.3 - Histoire du site.....	9
2.3.1 -Le Clos de la Roche et son jardin en terrasses.....	13
2.3.2 -Le Parc des Escargots de pierre.....	17
2.4 - Les jardins aujourd'hui.....	19
3 - LE SITE PROPOSÉ AU CLASSEMENT.....	21
3.1 - Les Escargots en pierre sèche en Haute-Marne.....	21
3.2 - Les atouts du site.....	23
3.3 - Proposition de périmètre.....	23
3.4 - Proposition de critères de classement.....	23
3.5 - Concertation.....	23
4 - LES AUTRES RÉGLEMENTATIONS DANS LE PÉRIMÈTRE DU SITE À CLASSER.....	27
4.1 - Natura 2000.....	27
5 - GESTION ACTUELLE, USAGES ET VALORISATION.....	29
5.1 - La restauration et les projets de mise en valeur.....	29
5.2 - Les animations culturelles et pédagogiques.....	29
6 - CONCLUSION.....	30



Jardin de Silière © JF Edme



Concert lors de l'inauguration des jardins en terrasses le 6 septembre 2013 © JF Edme

1 - Préambule

Si les jardins de Haute-Marne sont peu connus, ils n'en constituent pas moins un patrimoine riche et varié autant lié à l'histoire générale des jardins en France qu'à l'histoire et la géographie des lieux et à leurs particularités. Alors que la mode des jardins pittoresques se répand en France quelques années avant la Révolution à partir des années 1760, les jardins haut-marnais ont été réalisés pour la plupart durant la première moitié du XIX^e siècle.

Dès la Préhistoire, le site de Cohons a attiré les hommes en raison de sa situation géographique particulière, au bord du plateau de Langres, à une dizaine de kilomètres au sud de la ville. L'eau, qui jaillit de toutes parts du pied de la falaise, a toujours été signe de vie et de prospérité. Le climat propice, engendré par la falaise haute de quinze mètres au moins abritant vignes et vergers des vents froids venant du plateau de Langres et qui restitue la nuit la chaleur accumulée la journée, fait un contraste saisissant avec celui de Langres pourtant tout proche. La pierre de Cohons, omniprésente, dont les qualités ont permis la construction de tant de maisons bourgeoises et de bâtiments publics au cours des siècles, a fait la réputation du village, de ses carriers et maçons.

Plusieurs jardins – dont deux sont aujourd'hui labellisés « Jardin remarquable » – ont ainsi été créés dans la commune de Cohons, dont la seigneurie échut, au XIII^e siècle, à l'évêque de Langres à la suite d'un échange avec le comte de Champagne. À partir du XVII^e siècle, Cohons devint le lieu de villégiature de notables langrois qui souhaitaient y créer des domaines fonciers propres à les nourrir ; ils y firent construire de belles demeures, des vendangeoirs ou vinées que l'on peut toujours admirer : le manoir de Silière, la Villa Beauséjour, la Villa de la source pour ne citer que celles-là. Et toutes ces maisons étaient agrémentées de parcs et jardins dont le charme doit beaucoup à l'eau qui les alimente à profusion. Un manuscrit datant de 1684 donne plusieurs mentions de jardins à Cohons, dont celui appelé aujourd'hui « Silière », mais dont la description ne correspond plus à la disposition actuelle des lieux. Depuis 1986 le jardin de Silière, de composition régulière, est protégé en tant que monument historique inscrit.

Le deuxième jardin remarquable est quant à lui d'inspiration pittoresque. Créé à partir de la deuxième moitié du XVIII^e siècle par trois propriétaires différents mais selon des principes analogues, il est depuis 2012 en cours de réhabilitation par la commune de Cohons, qui a signé un bail emphytéotique le 23 décembre 2014 avec Patrick, François et Dominique Parizot, propriétaires en indivision des jardins et descendants de leurs concepteurs. Ce bail et les travaux réalisés ont permis l'ouverture du site au public à l'occasion de l'événement « Langres Diderot 2013 ».

Ce travail de remise en état de jardins a nécessité, et nécessite encore, un très grand investissement pour une petite commune rurale de moins de 300 habitants ; le classement du site doit être vu comme une reconnaissance et un soutien de l'État aux efforts menés pour la restauration et la préservation de ce patrimoine remarquable.

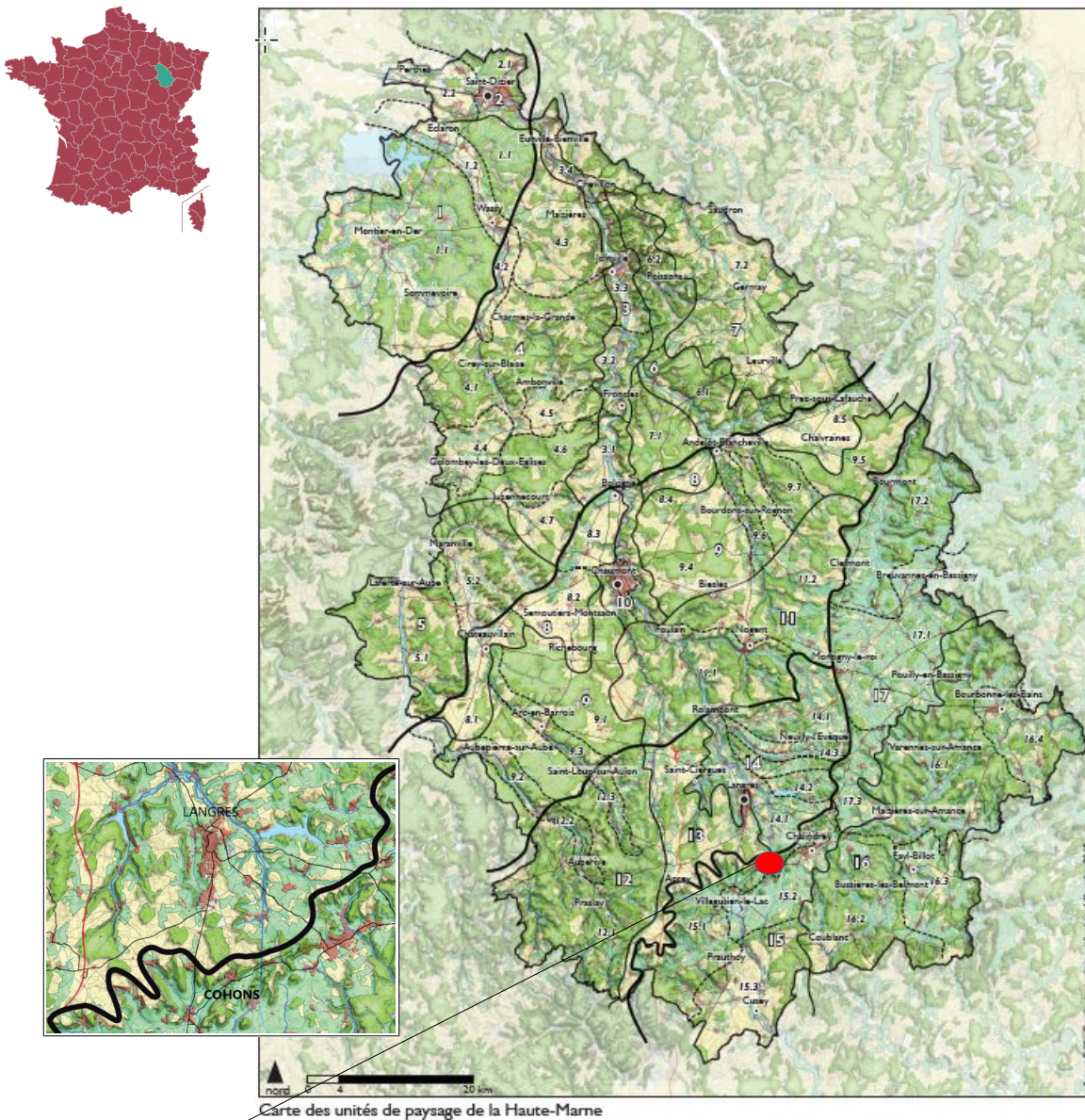
C'est dans ce cadre qu'il est nécessaire de reconnaître la qualité des jardins pittoresques dits « Jardins Suspendus de Cohons » et de définir les mesures de gestion qui seront à même de les préserver.

2 - Description du site

2.1 - Localisation

Les « Jardins Suspendus » de Cohons sont situés à l'extrême sud du département de la Haute-Marne, sur la limite sud du plateau de Langres, à une petite dizaine de kilomètres de la ville.

Le site est localisé à la limite des deux entités paysagères que sont le plateau de Langres au nord-ouest et les collines de la Vingeanne au sud-est (telles que définies dans le référentiel des paysages de Haute-Marne – 2016), sur le rebord de la cuesta.

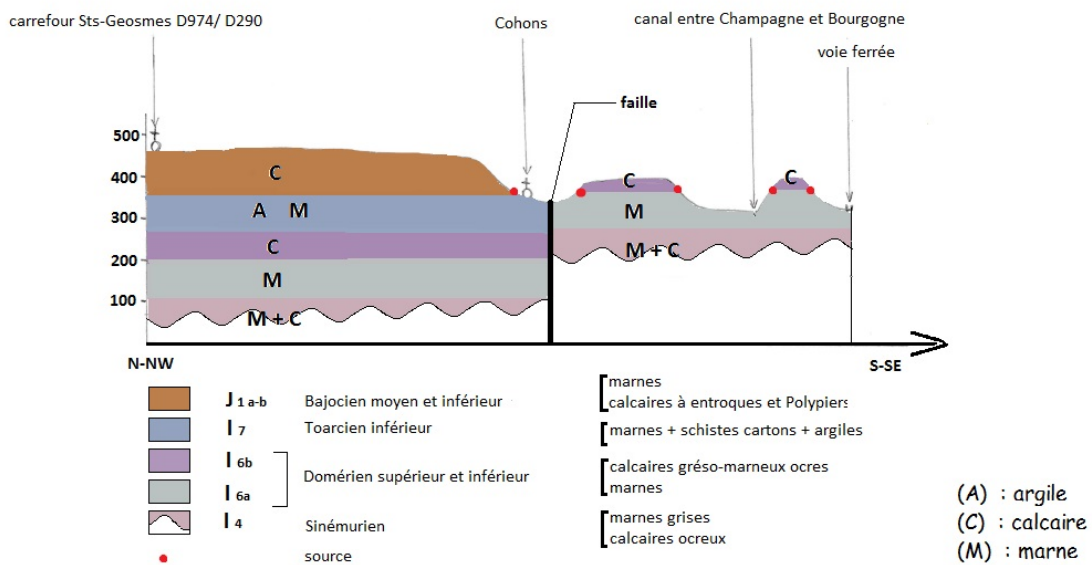


Cohons

2.2 - Géologie

Les jardins sont situés sur la limite des couches calcaires dures du Bajocien inférieur et moyen et des couches plus anciennes du Toarcien inférieur composé d'argiles. Les couches du Bajocien ont pour caractéristique d'être fissurées et coupées de nombreux joints de stratification, facilitant la circulation de l'eau.

Cette position sur une cuesta et la nature des terrains impliquent la présence de nombreuses sources dans le village (25 sont attestées sur le finage de Cohons) et de falaises marquées dans les jardins, et mises en valeur par la composition des lieux.

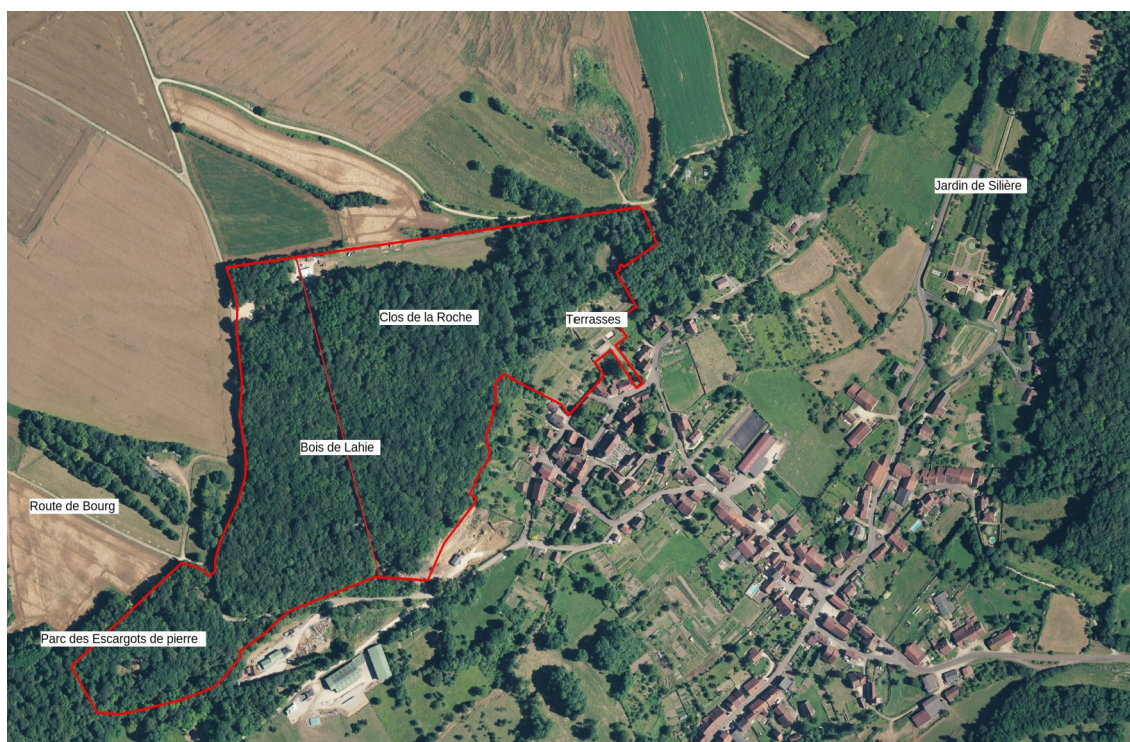


Coupe géologique à Cohons - © Maud Cauchois

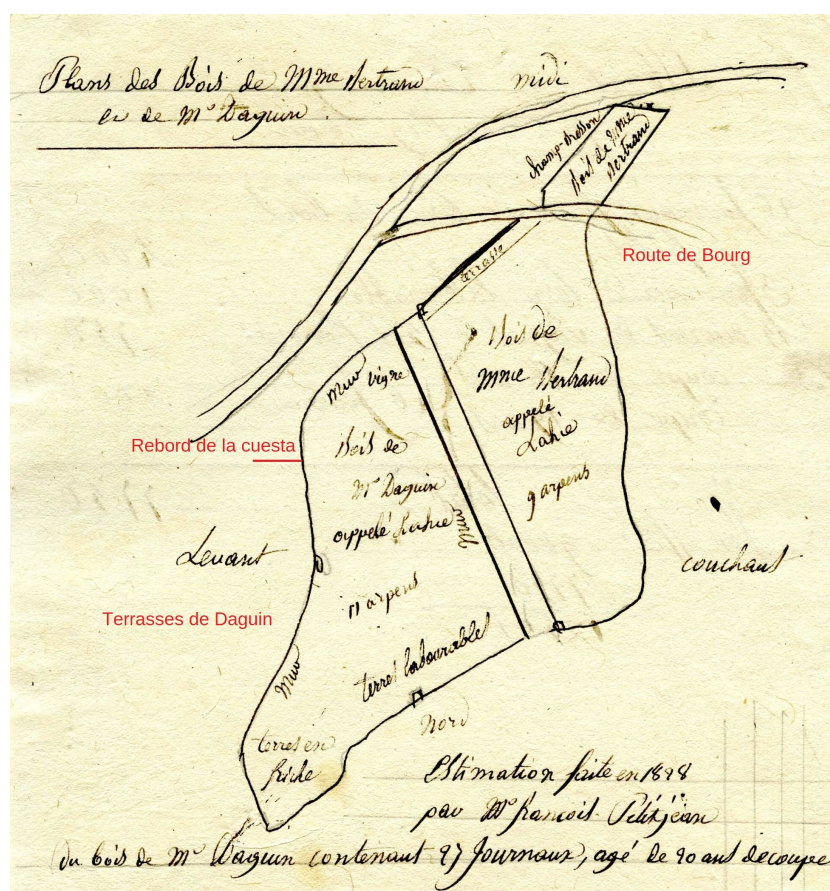


Terrasse adossée à la falaise – passage de la Roche percée

Fontaine Sainte-Marie, au pied des terrasses



Vue satellite de Cohons et des Jardins Suspendus



Croquis sommaire du bois de Lahie et Champ-Bresson en 1828, correspondant à la partition de 1809 - *annoté*

2.3 - Histoire du site

Les Jardins Suspendus de Cohons dominent le village à l'ouest de celui-ci. S'étendant sur 19 hectares, ils sont composés de deux grandes entités dénommées aujourd'hui :

- le **Clos de la Roche**, constitué de nombreuses terrasses formant un jardin vivrier, et du bois de Lahie ;
- et le **Parc des Escargots de pierre** (parcelle de Champ Bresson).¹

Ils forment un ensemble pittoresque séparé en deux par la route reliant Cohons à Bourg.

Les deux parties, bien que distinctes physiquement et appartenant au début du XIX^e siècle à deux familles, vont avoir des destins relativement parallèles.

Nous sommes en partie dans l'ancien domaine de l'évêque de Langres, troisième pair de France, un seigneur spirituel et temporel autrefois très puissant dans la région.

Il avait acquis la seigneurie de Cohons en 1239, par échange avec le comte de Champagne. Il possédait une maison forte dans le village ainsi que de nombreuses propriétés, et en cet endroit un bois de rapport dit « de Lays » (orthographié aujourd'hui Lahie) d'une superficie de 13,5 ha qui surplombait tout le village.

Nicolas Daguin, avocat, conseiller du roi, receveur des finances de l'arrondissement de Langres et ancien maire de Langres (1795 – 1797) est le fils d'une famille de notables langrois installée à Cohons depuis au moins 1776². À partir du début des années 1780, il achète progressivement maisons et vignes au cœur du village pour y établir un vendangeoir et un magnifique jardin en terrasses qui marque les esprits de l'époque. Il continue peu à peu ses achats de vignes pour agrandir les terrasses jusqu'à sa mort, en 1810. Il est imité en 1808 par son ami François Bertrand, bourgeois de Langres, qui s'installe également à Cohons, y créant aussi son domaine rural.

Sous la Révolution française, tous les biens ecclésiastiques sont confisqués, et revendus comme biens nationaux au nom et au profit de la Nation en plusieurs lots. À Cohons, le bois de Lahie³ est vendu le 26 avril 1808 par adjudication à Nicolas Daguin, François Bertrand et le beau-frère de ce dernier, Charles-Michel Poinot, avocat à Langres. Nicolas Daguin en conserve 8 ha en propre au-dessus du village et jouxtant son jardin en terrasses ; on comprend qu'il ait voulu étendre sa propriété au-delà de la falaise qui formait un belvédère sur les terrasses et le village. Il laisse à François Bertrand et à Charles-Michel Poinot le reste du bois de Lahie et la parcelle de Champ Bresson, renommée aujourd'hui le Parc des Escargots de pierre.

En 1809, suite à une discorde entre les deux beaux-frères sur l'objectif de la gestion du bois de Lahie, François Bertrand rachète la part de Charles-Michel Poinot.

1 Les dénominations des lieux et des fabriques dans l'ensemble du document sont celles fixées par la tradition familiale, la langue vernaculaire et les usages locaux.

2 Premières dates d'achat de terrains par le père de Nicolas Daguin trouvées à ce jour.

3 Le bois de Lahie, tel que dénommé par erreur ou par souci de simplification dans l'acte de vente de 1808, correspond au bois de Lahie et à la parcelle de Champ-Bresson. Cette inexactitude sera relevée vers 1828 par un des héritiers Bertrand.

Lorsque j'ai proposé à Poinot de partager avec lui le
 bois de hay dont j'étais le seul propriétaire avec M^r
 Daguin, j'étais loin de penser que ^{ce projet} ~~ce projet~~ ^{qui s'en suit} ~~ce projet~~ ^{le même}
 deviendrait un objet de discorde. mais puisqu'il veut
 faire ces ^{divisions} ~~divisions~~ je consens ~~de lui~~ ^{de lui} ~~de lui~~ ^{de lui}
 à reprendre le bois entaillé en lui remboursant toutes
 les ^{avances} ~~avances~~ ^{et même de lui} ~~et même de lui~~ ^{de lui} ~~de lui~~ ^{de lui}
 on n'est ^{acquiescé} ~~acquiescé~~ ^{en un objet} ~~en un objet~~ ^{de} ~~de ^{de} ~~de
 comme notre traité l'exprime je consens de lui payer
 les deux arpents au prix qu'il désire tant à
 dire 207^{fr} 60^{cs} par les propositions qui me a été
 reprises à Poinot~~~~

Brouillon de lettre de François Bertrand en réponse à Charles-Michel Poinot, son beau-frère – avril 1809

Transcription du brouillon de lettre de François Bertrand à Charles-Michel Poinso :

*« Lorsque je vous ai Lorsque j'ai proposé à Poinso de partager avec lui le Bois de Lays, dont j'étais convenu de faire l'acquisition avec Mr Daguin, j'étais loin de prévoir que lui rendant un service croyant lui faire plaisir le même bois deviendrait un objet de discorde. Mais puisqu'il veut faire cesser l'indivision je consens s'il ne veut pas suivre à reprendre le bois en totalité en lui remboursant toutes les dépenses avancées et même de lui en payer les intérêts ou si cet objet acquisition a été pour lui un objet de spéculation au lieu d'un objet d'agrément comme notre traité l'exprime, je consens de lui payer les deux arpents au prix qu'il les estime c'est-à-dire 205,60 francs par les propositions qu'il m'a adressées.
Réponse à Poinso »*

On lit ainsi dans ce courrier qu'il est très probable que Nicolas Daguin et François Bertrand aient acheté la forêt de Lahie dans le but d'y créer chacun un lieu d'agrément.

Nicolas Daguin et François Bertrand créent ainsi à Cohons leur domaine rural et surtout de magnifiques jardins et parcs pittoresques sans lien visuel avec aucune habitation. Phénomène rare dans l'art des jardins, les Jardins Suspendus de Cohons semblent en effet avoir été bâtis et plantés pour le plaisir que ses propriétaires pouvaient en retirer sans intention de faire valoir une demeure, au-delà de la production vivrière attribuée aux terrasses.

La suite du rapport détaille les évolutions de chacune des entités appartenant, à l'origine de l'histoire des jardins, aux familles Daguin et Bertrand.



*Terrasses vivrières, pavillon du Billard (à gauche)
et cèdres du Liban*

Terrasse de la source et bassins



Passage de la Roche percée

*Point de vue sur les terrasses depuis le débouché du
passage de la Roche percée*



Le Petit escargot © JF Edme

L'allée des ifs

2.3.1 - *Le Clos de la Roche et son jardin en terrasses*

Le vaste jardin en terrasses, entièrement clos de murs, est créé par Nicolas Daguin pendant la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Chef-d'œuvre de pierre sèche, il reprend à une échelle inhabituelle le principe des murs de soutènement qu'il était nécessaire de ménager partout où une forte pente empêchait les cultures.

Le Clos de la Roche comprend deux groupes de terrasses. À l'ouest, sept vastes parcelles – propriété de Nicolas Daguin avant 1790 – dont la surface varie de 400 à 800 m² reposent sur des soutènements de faible hauteur (environ 1,60 m). Dès 1790 et jusqu'en 1810, le jardin est peu à peu étendu vers l'est au rythme de nouvelles acquisitions, avec de hautes terrasses vivrières mais aussi utilitaires comme celle de la source avec son bassin permettant le stockage de l'eau pour les cultures. Ces terrasses inégales sont étayées par des soutènements monumentaux dont la hauteur dépasse 6 m pour l'un d'eux.

Ces terrasses vivrières sont organisées en potager, verger et vignes pour les besoins domestiques. Le climat qui règne à Cohons, protégé des gelées et du vent du nord par la falaise, permet la culture de variétés précoces ou plus fragiles, rares dans la région, et faisant d'autant plus honneur à la table des hôtes ; la culture de melons ou d'asperges est attestée à Cohons à cette époque.

Les parties hautes du jardin sont aménagées comme autant de balcons dominant les terrasses et les rues du village. La falaise est littéralement percée pour permettre à un escalier accroché à la paroi de déboucher sur le plateau qui surplombe le site, tandis que la salle voûtée et le pavillon du Billard, construits probablement dès cette époque (le pavillon est figuré sur le cadastre napoléonien de 1839 et il est plutôt relié aux terrasses qu'au bois de Lahie), offrent des points de vue remarquables et diversifiés sur les jardins et le paysage de la vallée.

Cité en 1885 par Ferdinand Jacquinot – petit-fils de François Bertrand – comme le « créateur du Clos de la Roche », Nicolas Daguin acquiert en avril 1808 les deux-tiers des 13,5 ha de la forêt de Lahie située juste en surplomb de son jardin. Il les fait clore de hauts murs en pierre sèche sur trois côtés : le grand mur nord n'existe pas encore sur le plan de 1828, il sera érigé plus tard.

Dès lors l'ensemble devient le Clos de la Roche pour les villageois et les propriétaires successifs.

Peu après 1808, il érige un petit escargot conique d'une hauteur de 3,5 mètres pour 15 mètres de diamètre ; celui-ci offre un panorama époustouflant sur le jardin en terrasses, sur le village et au loin sur la vallée. Un labyrinthe de buis s'étendait au pied de ce belvédère.

À son décès en 1810, sa veuve et ses enfants poursuivent l'entretien du domaine ; ils plantent notamment deux cèdres du Liban à proximité du pavillon du Billard en 1828⁴.

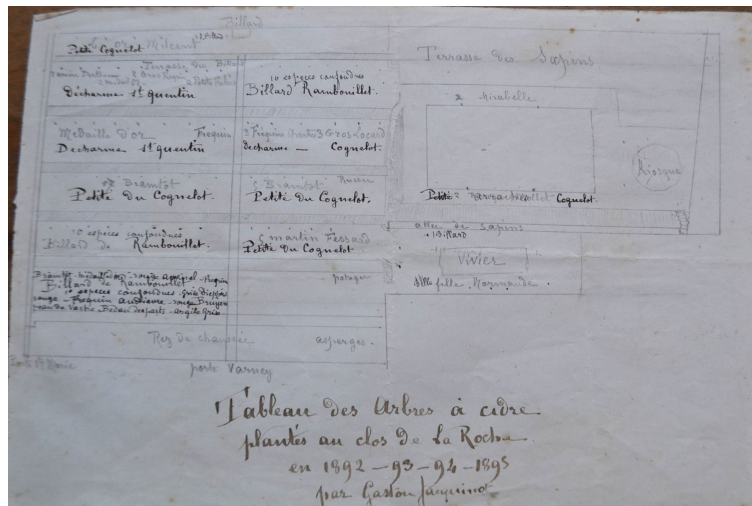
4 La tradition orale de Cohons rapporte que les deux cèdres auraient été plantés en 1828 par un certain Pierre Fèvre, « jardinier sous Bourel ». Même si rien ne le prouve, rien n'interdit qu'il ait été jardinier des Daguin juste avant.



Le pont de pierre



Le « Fer à cheval »



Inventaire et plan des arbres à cidre plantés par Gaston Jacquinet



Rampe d'accès depuis la rue Joyeuse

En 1829, la famille Daguin vend le bois et les terrasses à Joseph Bourel, négociant à Langres. Toujours d'après Ferdinand Jacquinet en 1885, ce dernier est le « créateur d'un jardin anglais » qui comportait des allées empierrées ou sablées, dans la partie est du bois de Lahie au-dessus des terrasses. Deux allées rectilignes, le long des murs nord et ouest, sont ombragées par des alignements d'ifs ou de charmes. Aujourd'hui disparu, il était la partie pittoresque du Clos de la Roche.

Cette partie du bois présentait alors de nombreuses fabriques⁵ en pierre sèche, complétant celles réalisées sur les terrasses, et que l'on redécouvre encore aujourd'hui : le sentier de la corniche et ses bancs avec vue panoramique, la garenne avec la cabane de la Biche, le pont de pierre, le fer à cheval, la glacière, la table et les bancs... Le jardin anglais était peut-être cerné par des haies de buis : les propriétaires actuels en mentionnent une qui existait encore il y a une trentaine d'années entre le sentier de la corniche et le replat où se trouve le Petit escargot. Des buis sont également encore bien présents le long de l'allée des ifs.

L'analyse des archives familiales n'a pas encore permis de dire avec certitude qui, de Nicolas Daguin, ses descendants ou Joseph Bourel, a érigé ces fabriques, ou si leur construction débute en 1808 et se poursuit jusqu'en 1845, date de la mort de Joseph Bourel. L'hypothèse la plus sérieuse au stade de l'analyse permettrait de les attribuer à ce dernier. Ce qui est sûr, c'est qu'elles ont été créées au cours de cette période.

Le 2 avril 1864, suite à une faillite de François-Xavier Mertian, gendre de Joseph Bourel, Ferdinand Jacquinet, petit-fils de François Bertrand, achète aux enchères le Clos de la Roche, recréant ainsi au sein de sa famille le domaine de l'évêque d'avant la Révolution, terrasses en sus.

Il entreprend dès le 8 avril une multitude de travaux de remise en état et d'amélioration du site : déboisements, plantations, jardinage, réparation de la toiture du Pavillon du billard, mise en place de ce qu'il appelle des « jardinettes » : ce sont très certainement les bordures en pierre qui délimitent les parterres des terrasses.

À sa mort, le 30 avril 1888, Ferdinand transmet les lieux à son fils Gaston. Celui-ci poursuit la gestion des terrasses en replantant des « arbres à cidre » et des vignes. Il renforce le lien entre les jardins en terrasses et le village de Cohons en faisant construire, dans la dernière décennie du XIX^e siècle, une majestueuse rampe montant de la rue Joyeuse et coupant le vivier en deux bassins. Il meurt une quarantaine d'années plus tard, le 31 janvier 1937.

C'est sa fille Marie Berthe Claire, épouse d'André Parizot, qui hérite alors du Clos de la Roche, du reste du bois de Lahie et de Champ-Bresson. Ils ont deux enfants, Maurice et Odette. À partir des années 1950, Maurice Parizot prend en main la gestion du parc. Héritier du domaine en 1975 et particulièrement attaché à ces lieux où il a vécu une grande partie de sa vie, il y investit beaucoup d'efforts et de moyens. Avec l'aide d'un de ses trois fils Patrick, il exploite et entretient le verger des terrasses, toujours composé d'une sélection de pommiers à cidre et de pommes à couteau dont certains ont été plantés par Gaston Jacquinet.

5 Construction fantaisiste que les peintres de paysages inventaient – fabriquaient – et introduisaient dans leurs tableaux afin de les rendre plus piquants, d'en augmenter le pittoresque. Le terme s'appliquera rapidement à l'art des jardins dans le dernier tiers du XVIII^e siècle.



Date du 24 avril 1808 gravée sur le portail d'entrée à Champ-Bresson



La Grotte en rocailles

La « Maison du billard »



Le « Mastaba »

2.3.2 - Le Parc des Escargots de pierre

En 1808, François Bertrand achète le dernier tiers de la forêt de Lahie et la parcelle de Champ Bresson, soit 5,5 ha coupés par la route de Bourg. Dès 1809 et jusqu'en 1823, il mène une politique d'acquisitions foncières pour accroître son domaine.

De 1808 à 1810, le bois est coupé à blanc ; en même temps ou juste après la propriété est entièrement clôturée, la clôture étant achevée durant l'hiver 1812. Ces travaux ont préparé le terrain à devenir un parc pittoresque, agrémenté par la suite de plusieurs fabriques en pierre sèche (grotte, table, bancs, théâtre de verdure), créant une promenade pleine de surprises et de curiosités selon l'objectif initial de créer là un lieu d'agrément.

À l'ouest de la route de Bourg, le portail d'entrée du parc porte la date du 24 avril 1808, jour de l'adjudication de l'ancien domaine de l'évêque. Il ouvre sur une allée qui chemine à mi-pente, surplombée par des rochers impressionnants ; à l'entrée, une petite grotte en rocailles se découvre ; dans la symbolique de l'art des jardins, elle renvoie aux profondeurs de l'âme humaine. Au-dessous de l'allée, une terrasse est aménagée pour la culture vivrière avec un grand bassin alimenté par un puits et surplombé par une petite corniche abrupte. En remontant, on emprunte des allées où quelques bancs en pierre appellent à la détente. Plus loin, on se reposait à la « maison du billard » (sorte de jeu de croquet) dont il ne reste aujourd'hui que les fondations et les murs ; selon le livre de comptes de Ferdinand Jacquinot, ce bâtiment (qu'il appelle « baraque ») devait à l'origine être couvert et a été reconstruit vers 1878. Plusieurs escaliers creusés dans la falaise permettent d'accéder à des terrasses intermédiaires, soutenues par des murs en pierre sèche.

Quelques années plus tard, François Bertrand a l'opportunité d'acquérir un champ qui jouxte sa propriété et lui permet d'en doubler la superficie. Cette parcelle, qui forme un angle saillant avec la sienne, possède un immense meurger⁶. La disponibilité de cette ressource gratuite et abondante, la forme même de la parcelle, vont conduire François Bertrand à construire le *Mastaba*, monumental escargot de pierre de base carrée de 15 mètres de côté pour 5 mètres de hauteur. À l'image de celui construit par Nicolas Daguin au-dessus de ses terrasses, ce belvédère offre un beau point de vue sur la vallée et le plateau de Langres.

Après 1839, date de sa mort, les héritiers de François Bertrand édifient un troisième escargot en forme de tronc de cône, le plus monumental des escargots des Jardins Suspendus de Cohons. Avec ses 16 mètres de diamètre et 5 mètres de hauteur, il constitue le point d'orgue de l'ornementation du parc pittoresque.

En 1874, Ferdinand Jacquinot, qui possède déjà en propre le Clos de la Roche depuis 1864, hérite – entre autres – de Champ-Bresson et du reste du bois de Lahie. Comme dans le Clos de la Roche, il y met en œuvre des travaux de restauration et d'entretien. Il restitue notamment un labyrinthe de buis en replantant les manques en 1876 et 1877 ; au vu de la topographie de Champ-Bresson et de la nécessité d'un terrain plat, ce labyrinthe devait probablement se trouver à l'emplacement ou à proximité de celui que la commune de Cohons a recréé dans les années 2000.

À sa mort en 1888, son fils Gaston hérite de la totalité des jardins et bois et continue à les faire évoluer. Ses descendants s'efforceront, jusqu'au début des années 2000, d'entretenir le domaine.

⁶ Terme local désignant un tas de pierres résultat de l'épierrage récurrent des champs alentour.



Réfection du mur nord du Clos de la Roche par un chantier d'insertion © JF Edme



Plantations vivrières et aménagement paysager sur une terrasse © JF Edme

2.4 - Les jardins aujourd'hui

Maurice Parizot avait pour projet de s'installer de manière permanente à Cohons pour achever de restaurer sa propriété où certains murs du parc commençaient à s'écrouler. Mort quelques années avant de prendre sa retraite, en avril 1987, il n'aura pas eu l'opportunité de mener à bien son projet. Les jardins sont alors transmis en indivision à ses trois fils (Patrick, François et Dominique) et gérés par sa veuve Françoise. Faute de moyens et en dépit des tentatives d'entretien de ses petits-enfants, l'état du domaine se dégrade progressivement.

En 2014, la commune de Cohons signe un bail emphytéotique avec Patrick, François et Dominique Parizot, lui permettant de remettre en état les lieux qui n'étaient plus régulièrement entretenus depuis une vingtaine d'années.

Dès 2012, l'association Escargots en folie, créée en 2008 pour promouvoir et valoriser le patrimoine local, apporte son concours à l'animation et la restauration progressive des jardins. De même le CAUE de Haute-Marne vient en appui des actions entreprises, notamment par les conseils de son directeur Marc Lechien, spécialiste de l'art des jardins.

En quelques années, par d'importantes opérations de défrichage, d'aménagements paysagers et de restauration de nombreux ouvrages en pierre sèche⁷, les jardins ont retrouvé en grande partie leur aspect pittoresque d'origine.

Les travaux de restauration des murs et du Mastaba ont été en très grande partie réalisés par un chantier d'insertion et de professionnalisation dédié à la pierre sèche porté par la Régie Rurale du Plateau⁸. Ce chantier a été possible grâce à la mobilisation de la communauté de communes Auberive Vingeanne Montsaigeonnais, du Conseil départemental de Haute-Marne, de la Région Grand Est et de l'État autour de la commune de Cohons.

Les jardins ont surtout retrouvé la monumentalité qui en fait la principale caractéristique et en marque l'intérêt exceptionnel, à travers par exemple certains murs de soutènement dont la hauteur dépasse 6 mètres pour l'un d'eux, mais surtout de par la remise en valeur des trois escargots en pierre.

Les « Jardins Suspendus de Cohons » ont été labellisés « Jardin remarquable de France » le 12 juin 2014.

les Jardins suspendus de
COHONS

Il a fallu beaucoup de patience et de persévérance pour édifier et entretenir ces jardins aujourd'hui réunis, et dont l'histoire de la création se déroule sur plus d'un siècle. De la patience sans doute encore pour extraire, façonner et assembler à sec toutes ces pierres qui constituent les 4 kilomètres de murs de soutènement et de murs de clôture, ainsi que les fabriques, en mettant en œuvre une technique de la pierre sèche que maîtrisaient à la perfection les carriers et maçons de Cohons.

⁷ Voir le détail des travaux réalisés dans le cahier de gestion joint au présent rapport.

⁸ Association à but non lucratif et à vocation sociale et professionnelle reconnue Atelier Chantier d'Insertion (A.C.I) par la loi de lutte contre les exclusions de 1998 et la loi de cohésion sociale en 2005.



Le Petit escargot

Le Mastaba

Le Grand escargot



Vue sur le village de Cohons et la vallée depuis le sommet du Petit escargot © JF Edme



Le Grand escargot

3 - Le site proposé au classement

3.1 - Les Escargots en pierre sèche en Haute-Marne

Les escargots en pierre sèche appartiennent à un registre très peu représenté en dehors du sud de la Haute-Marne, et sont en parfaite concordance avec les goûts du début du XIX^e siècle dans les jardins d'agrément de l'époque.

Ils appartiennent à la grande famille des labyrinthes-buttés dont le goût s'est répandu au XVIII^e siècle avec la mode des jardins anglais ou jardins pittoresques. Le labyrinthe est un chemin initiatique dont on retrouve la symbolique sur le dallage de certaines cathédrales, comme à Reims par exemple.

Cet ornement est très prisé dans l'art des jardins, et le plus connu d'entre eux est certainement celui du Jardin des Plantes à Paris. Une butte en terre, naturelle ou aménagée, constitue un support idéal pour organiser une déambulation en spirale, au terme de laquelle le promeneur atteint le belvédère, avec sa « belle vue » qui s'étend au loin sur le paysage.

À Cohons, et plus généralement dans la partie sud du plateau de Langres, l'abondance de la pierre calcaire qui affleure naturellement partout permet d'ériger des buttes plus imposantes sur une moindre surface au sol. Ainsi faut-il voir l'origine des escargots de pierre sèche en Haute-Marne, sur le plateau de Langres, où près d'une vingtaine a été recensée par Alain Catherinet (*Une énigme archéologique dans nos jardins haut-marnais du temps jadis : les escargots*, 1990).

Trois de ces escargots, les plus beaux et les mieux conservés, trônent dans les Jardins Suspendus de Cohons, formant des fabriques pittoresques remarquables et uniques en France de par leurs dimensions, et donnant son caractère exceptionnel au site.

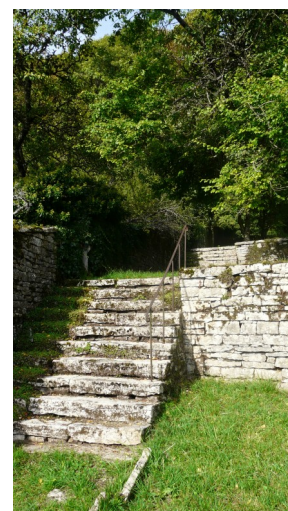


Kiosque (table et banc circulaire)

Banc à l'ombre d'une salle de fraîcheur



Le Banc des chanoines sur la promenade du belvédère



Escalier entre deux terrasses et sa rampe en fer forgé



Mur d'enceinte et fausse tour



Glacière

3.2 - Les atouts du site

Les Jardins Suspendus de Cohons sont formés par les deux grandes entités que sont le Clos de la Roche et son jardin en terrasses, et le Parc des Escargots de pierre de l'autre côté de la route de Bourg ; ces ensembles sont étroitement liés par la topographie particulière – centrée sur la falaise – ainsi que par les conceptions parallèles des jardins, inspirées de l'esprit du XIX^e siècle tout en utilisant des pratiques culturelles traditionnelles.

Outre les escargots monumentaux, les fabriques disséminées dans tout le domaine créent un fil rouge dans la perception de la totalité du site aujourd'hui réuni. Elles sont une démonstration « encyclopédique » de la technique de la pierre sèche, preuves des qualités de ce mode de construction alliées à l'économie des moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

Outre son intérêt pittoresque évident, la mise en œuvre d'ouvrages d'art de dimensions exceptionnelles (escargots et murs de soutènement) donne au site un intérêt scientifique tout particulier.

3.3 - Proposition de périmètre

L'esprit de ces jardins est celui d'un lieu de détente indépendant d'une demeure à mettre en valeur. Il serait donc incohérent d'inclure des bâtiments dans le site classé. Par ailleurs, l'exploitation des terres agricoles au nord du site est totalement déconnectée de la problématique des jardins pittoresques. Le périmètre de classement doit donc rester centré sur les jardins décrits dans les deux entités citées ci-dessus.

Le périmètre de classement proposé correspond à l'ensemble des jardins et bois propriété de la famille Parizot, héritière de l'ensemble des jardins conçus par Nicolas Daguin et François Bertrand, et dont l'œuvre fut poursuivie par Joseph Bourel⁹. Il couvre une superficie de 18,46 hectares d'après calcul sur la base des données géographiques SIG.

3.4 - Proposition de critères de classement

Au vu des différents intérêts du site présentés dans ce rapport, il est proposé les critères de classement :

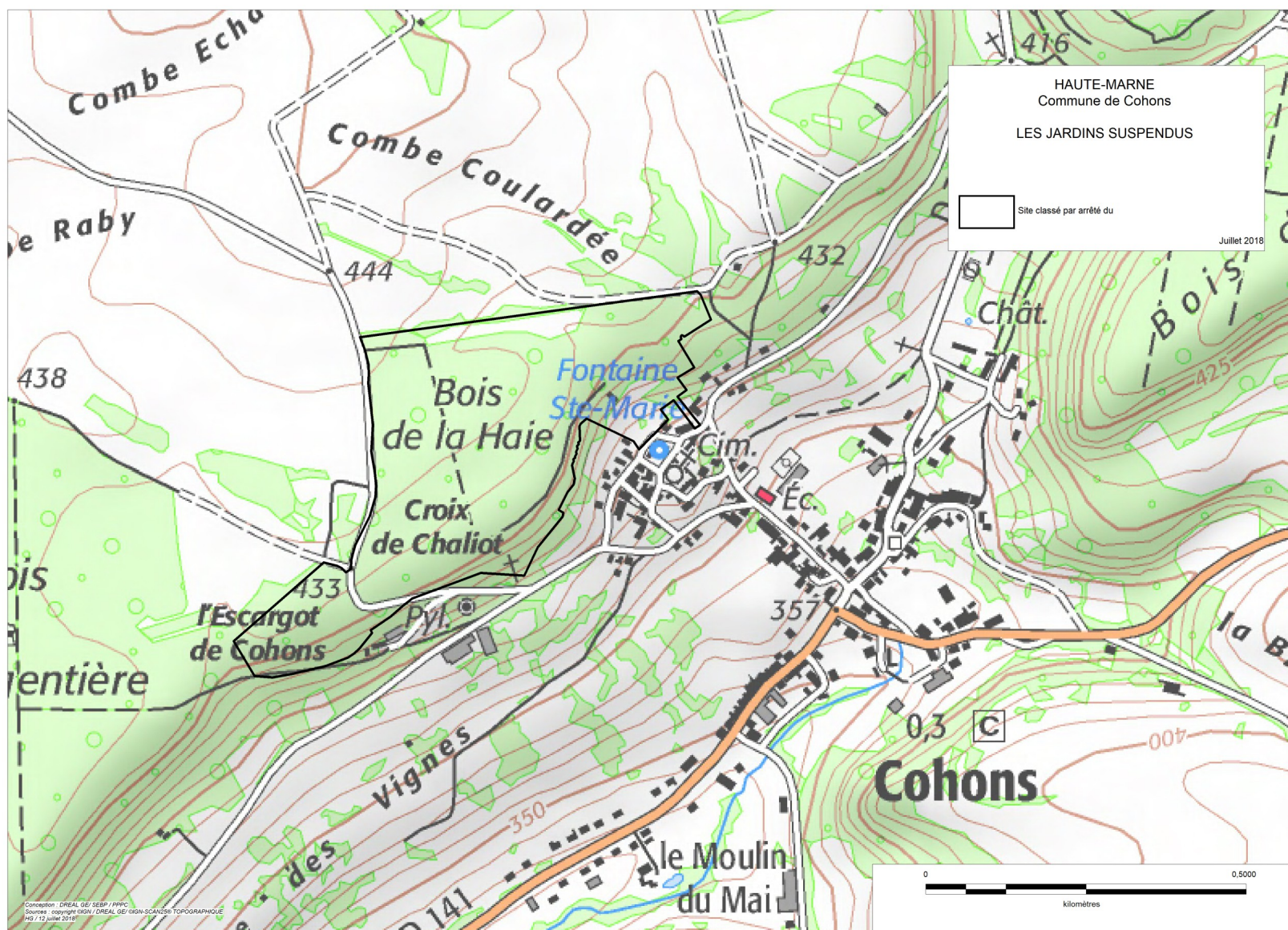
- pittoresque
- scientifique

3.5 - Concertation

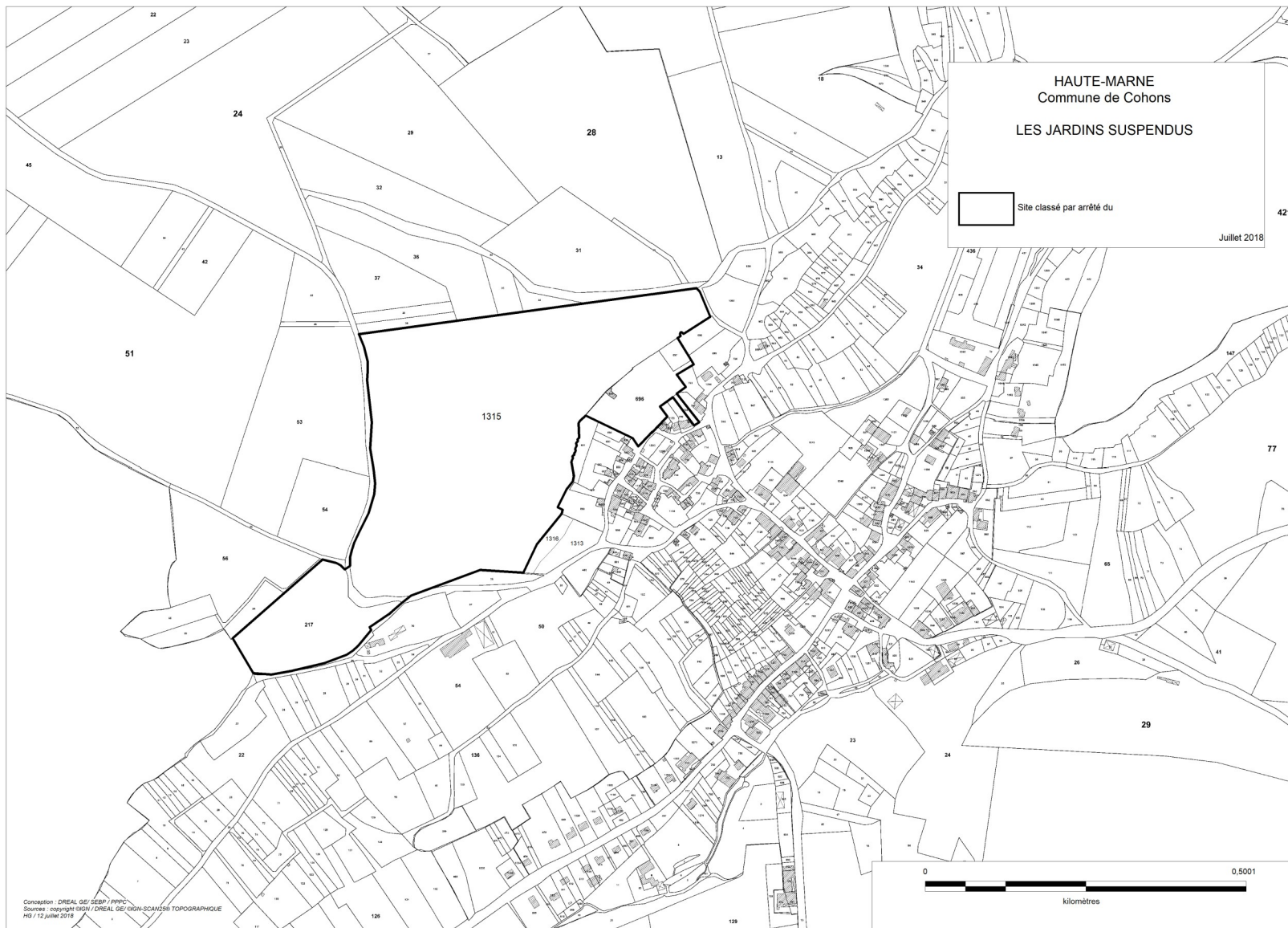
Les propriétaires et la commune de Cohons devront se prononcer officiellement sur leur souhait de classement, mais les deux parties sont d'ores et déjà convaincues de l'intérêt de la protection pour la pérennité du site.

Les efforts remarquables de restauration et de remise en valeur des Jardins Suspendus de Cohons déployés par la commune sont à encourager par un classement du site.

⁹ Voir le périmètre sur fonds IGN 1/25.000 et sur fonds cadastral ci-après

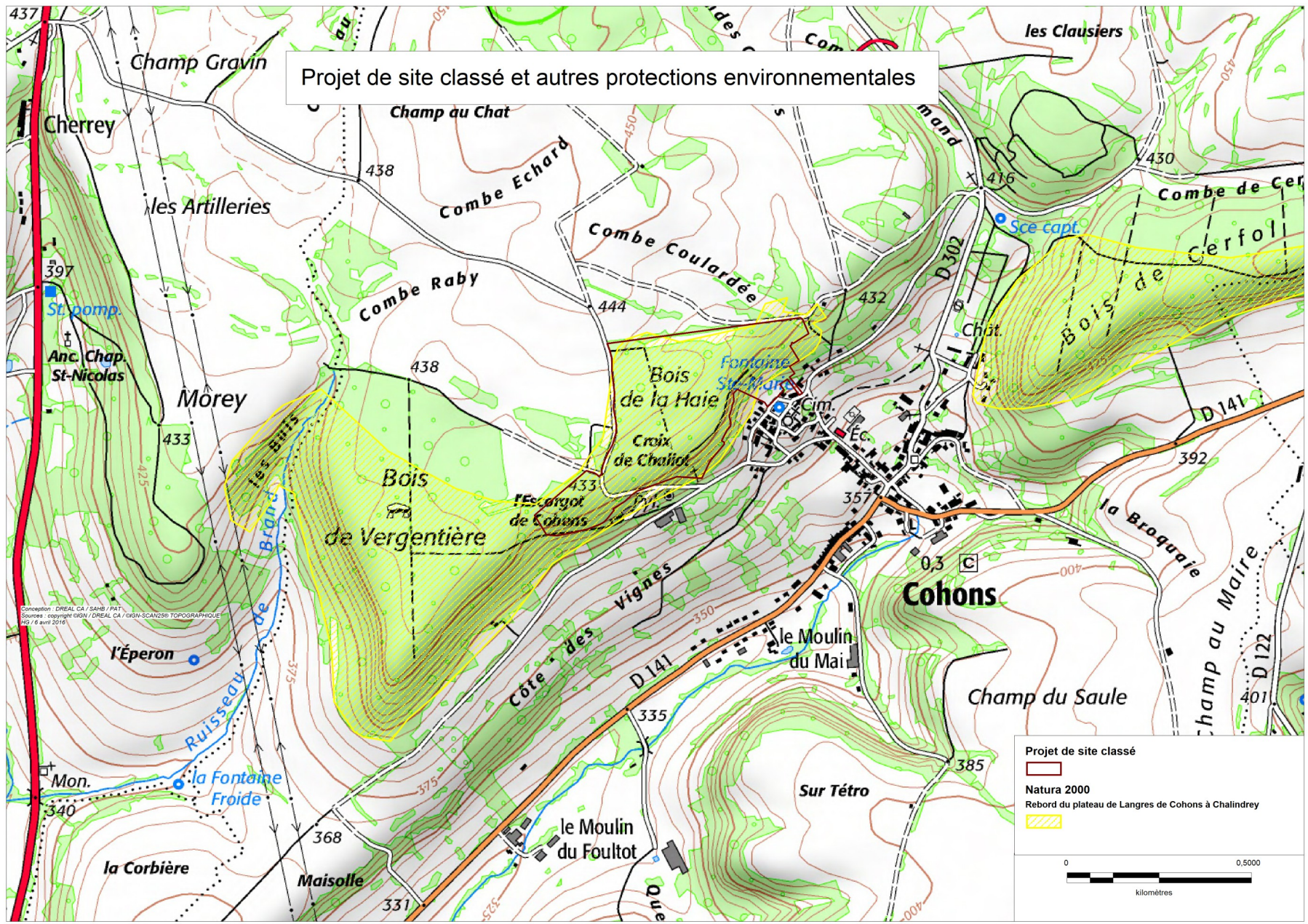


Proposition de périmètre – fonds IGN 1/25.000



Proposition de périmètre – fonds cadastral

Projet de site classé et autres protections environnementales



Concession : DREAL CA / SAHB / PAT
 Source : copyright IGN / DREAL CA / IGN-SCAN250 TOPOGRAPHIQUE
 N° 7 8 avril 2016

Projet de site classé
 Natura 2000
 Rebord du plateau de Langres de Cohons à Chalindrey



4 - Les autres réglementations dans le périmètre du site à classer

4.1 - Natura 2000

Le site Natura 2000 « Rebord du plateau de Langres de Cohons à Chalindrey » s'étend sur six communes : Balesmes-sur-Marne, Bourg, Chalindrey, Cohons, Le Pailly et Noidant-Chatenoy.

Trois secteurs peuvent être distingués :

- secteur est comprenant le Fort du Cognelot, et les pelouses du Cognelot et du Pailly (communes de Chalindrey, Balesmes-sur-Marne, Le Pailly et Noidant-Chatenoy) et dénommé « Pelouse du Cognelot et du Pailly » dans le document d'objectifs,
- secteur central constitué du Bois de Cerfol et des falaises de Cohons (communes de Cohons et Noidant-Chatenoy) et dénommé « Bois de Cerfol » dans le document d'objectifs,
- secteur ouest constitué des Bois de Vergentière et de Lahie (communes de Bourg et Cohons) et dénommé « Bois de Vergentière » dans le document d'objectifs.

C'est ce dernier ensemble qui est partiellement concerné par le projet de classement en site.

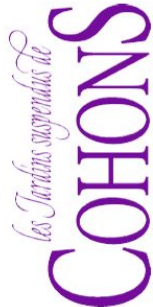
Le site Natura 2000 repose sur des terrains datant du Jurassique moyen et supérieur qui forment dans cette région une succession de plateaux calcaires.

La majorité de la surface du site Natura 2000 repose sur les calcaires du Bajocien (inférieur et moyen). Ces calcaires ont comme caractéristique d'être fissurés et coupés de nombreux joints de stratification, la circulation de l'eau y est donc facilitée. Cette caractéristique confère à cette couche géologique son caractère aride. Toutefois, des placages importants de limons de décalcification présents au sein de cette couche peuvent expliquer la présence de plusieurs espèces floristiques caractéristiques des sols plutôt acides. Les pelouses et les forêts les plus sèches du site Natura 2000 se développent sur les calcaires du Bajocien.

Ce site présente une vaste étendue de pelouses calcicoles, témoins des anciens pâturages extensifs. Des groupements végétaux particuliers adaptés à la sécheresse se développent au niveau des dalles rocheuses et des falaises. Des boisements de type hêtraie calcicole et chênaie pubescente riche en buis et en tilleuls occupent les versants, tandis que la chênaie-charmaie croît sur le plateau.

L'ensemble est très représentatif de la végétation du rebord du plateau de Langres.

La gestion des boisements de plateau inclus dans le site classé devra respecter les orientations du document d'objectifs du site Natura 2000. Elle devra se faire en étroite collaboration avec l'animateur du site, de façon à prendre en compte les habitats remarquables répertoriés, et notamment les buxeraies bien présentes dans le domaine.



JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
D	1 182-183 Thierry	MER	1 ATELIER MAGUETTE 181	SAM	1 244-121 Gilles	LUN	1 274-91 Thé. de l'E. Jésus	JEU	1 305-60 TOUSSAINT	SAM	1 335-30 Florence
LUN	2 183-182 Maximilien	JEU	2 214-151 Julien Esnard	D	2 245-120 Nigel	MAR	2 275-90 Léger	VEN	2 306-59 Delmas	D	2 336-29 Viviane
MAR	3 184-181 Thomas	VEN	3 215-152 Lydie	LUN	3 246-119 Grégoire	MER	3 276-89 Gerard	SAM	3 307-48 Hubert	LUN	3 337-28 François Xavier
MER	4 185-180 Florent	DAM	4 216-149 Jean-M. Vianney	MAR	4 247-118 Rosale	JEU	4 277-88 Fr. d'Assise	D	4 308-57 Charles	MAR	4 338-27 Barbara
JEU	5 186-179 Antoine	D	5 217-148 Abel	MER	5 248-117 Raissa	VEN	5 278-87 Fleur	LUN	5 309-56 Sylvie	MER	5 339-26 Gérard
VEN	6 187-178 Marcelle	LUN	6 218-147 Transfiguration	JEU	6 249-116 Bertrand	SAM	6 279-86 Bruno	MAR	6 310-55 Bernie	JEU	6 340-25 Nicolas
DAM	7 188-177 Raoul	MAR	7 219-146 Océan	VEN	7 250-115 Reine	D	7 280-85 Serge	MER	7 311-54 Carne	VEN	7 341-24 Ambroise
D	8 CHAMPIONNAT DU MONDE CULINE CRISGARGOT	MER	8 JEU DE PISTE	SAM	8 251-114 Nathalie	LUN	8 281-84 Félagy	JEU	8 312-53 Geoffroy	SAM	8 342-23 Imm. Conception
LUN	9 190-175 Amandine	JEU	9 221-144 Amour	D	9 252-113 Alan	MAR	9 282-83 Denis	VEN	9 313-52 Theodore	D	9 343-22 Pierre Fourier
MAR	10 191-174 Lilich	VEN	10 222-143 Laurent	LUN	10 253-112 Inès	MER	10 283-82 Shoah	SAM	10 314-51 Leon	LUN	10 344-21 Romantic
MER	11 192-173 Benoit	DAM	11 JEUX ET MUSIQUE AU JARDIN	MAR	11 254-111 Adelphi	JEU	11 284-81 Fimmi	D	11 315-50 ARMISTICE 1918	MAR	11 345-20 Daniel
JEU	12 193-172 Olivier	D	12 JEUX ET MUSIQUE AU JARDIN	MER	12 255-110 Apollinaire	VEN	12 285-80 Wilfried	LUN	12 316-49 Christan	MER	12 346-19 Jeanne F.C.
VEN	13 194-171 Hélène et Jodi	LUN	13 225-142 Hippocrate	JEU	13 256-109 Eliard	SAM	13 286-79 Guillaume	MAR	13 317-48 Christan	JEU	13 347-18 Cécile
DAM	14 195-170 FÊTE NATIONALE	MAR	14 226-141 Eliard	VEN	14 257-108 Cécile Girondeuse	D	14 FÊTE DES FRUITS ET DES LEGUMES	MER	14 318-47 Sisone	VEN	14 348-17 Cécile
D	15 196-169 Donald	MER	15 VISITE GUIDÉE GOURMANDE	SAM	15 JOURNÉES EUROPEENNES DU PATRIMOINE	LUN	15 FERMETURE DES JARDINS	JEU	15 319-46 Albert	SAM	15 349-16 Nanon
LUN	16 197-168 ND Mc Carmel	JEU	16 228-137 Armel	D	16 JOURNÉES EUROPEENNES DU PATRIMOINE	MAR	16 288-76 Eloize	VEN	16 320-45 Marguerite	D	16 350-15 Alice
MAR	17 198-167 Charlotte	VEN	17 229-136 Nigel	LUN	17 258-105 Rafael	MER	17 289-75 Baudouin	SAM	17 321-44 Eliabert	LUN	17 351-14 Galli
MER	18 199-166 Frédéric	DAM	18 ATELIER PIERRE BECHE	MAR	18 259-104 Nadège	JEU	18 290-74 Luc	D	18 322-43 Aude	MAR	18 352-13 Gaelen
JEU	19 JOYEUSES NOCTURNES	D	19 231-134 Jean Eudes	MER	19 260-103 Emilie	VEN	19 291-73 Rene	LUN	19 323-42 Tanguy	MER	19 353-12 Urban
VEN	20 JOYEUSES NOCTURNES	LUN	20 232-133 Bernard	JEU	20 261-102 Davy	SAM	20 292-72 Adeline	MAR	20 324-41 Edmond	JEU	20 354-11 Théophile
DAM	21 JOYEUSES NOCTURNES	MAR	21 233-132 Christophe	VEN	21 262-101 Mathieu	D	21 293-71 Cécile	MER	21 325-40 Prés. de Marie	VEN	21 355-10 HUGER/Pierre C.
D	22 JOYEUSES NOCTURNES	MER	22 ATELIER ABRRI INSECTES	DAM	22 263-100 Maurice	LUN	22 294-70 Eloise	JEU	22 326-39 Cécile	SAM	22 356-9 Françoise Kaviré
LUN	23 204-161 Erinthe	JEU	23 235-130 Rose de Lima	D	23 264-99 AUTOMNE/Constant	MAR	23 295-69 Jean de Capistran	VEN	23 327-38 Clément	D	23 357-8 Armand
MAR	24 CRABBE AU TRÉSOR	VEN	24 236-129 Sperandey	LUN	24 265-98 Théclé	MER	24 296-68 Florentin	SAM	24 328-37 Fors	LUN	24 358-7 Adele
MER	25 206-159 Jacques	DAM	25 237-128 Louis	MAR	25 266-97 Hermann	JEU	25 297-67 Cécile	D	25 329-36 Catherine	MAR	25 359-6 NOËL
JEU	26 207-158 Anne-Joachim	D	26 238-127 Natacha	MER	26 267-96 Côme et Damien	VEN	26 298-66 Dimin	LUN	26 330-35 Daphné	MER	26 360-5 Etienne
VEN	27 208-157 Nathalie	LUN	27 239-126 Monique	JEU	27 268-95 Vinc. de Paul	SAM	27 299-65 Emeline	MAR	27 331-34 Berin	JEU	27 361-4 Jean
DAM	28 209-156 Danison	MAR	28 240-125 Augustin	VEN	28 269-94 Venceslas	D	28 300-64 Cristobal de Coloum	MER	28 332-33 Jaco. de la M.	VEN	28 362-3 Innocents
D	29 VISITE GUIDÉE GOURMANDE	MER	29 241-124 Michel	DAM	29 270-93 Jérôme	LUN	29 301-63 Narcisse	JEU	29 333-32 Saumin	SAM	29 363-2 David
LUN	30 211-154 Juliette	JEU	30 242-123 Fabrice	D	30 271-92 Jérôme	MAR	30 302-62 Blasienne	VEN	30 334-31 André	D	30 364-1 Roger
MAR	31 212-153 Ignace de L.	VEN	31 243-122 Arlette			MAR	31 304-61 Guenn	LUN	31 365-0 Sylvestre	01	

Programmation culturelle du deuxième semestre 2018

5 - Gestion actuelle, usages et valorisation

5.1 - La restauration et les projets de mise en valeur

Après la mise en place de plusieurs aménagements (local d'accueil – billetterie dans l'ancienne bergerie, terrasse des Savoirs en cours de réalisation), d'autres projets sont encore en étude. Il reste en effet encore beaucoup à faire pour restaurer complètement le domaine, mais certaines réalisations sont emblématiques : la restauration du pavillon du Billard et celle de la Cabane de la Biche.

Des parties du parc pittoresque restent encore à explorer pour éventuellement redécouvrir et remettre en valeur des fabriques envahies par la végétation. Des points de vue gagneraient également à être rouverts pour profiter des panoramas sur le village et la vallée, et retrouver l'esprit de contemplation ayant guidé les concepteurs des jardins.

Concernant la gestion des vergers et potagers replantés sur les terrasses, une procédure de certification Bio va être engagée en 2018 avec le soutien de la Régie Rurale du Plateau (association locale de réinsertion), qui travaille à l'entretien des jardins.

Il nous est donc apparu nécessaire d'effectuer quelques recommandations pour orienter ces restaurations et aménagements, et informer sur la gestion biologique des végétaux. Un cahier de gestion, joint à ce dossier, a donc été élaboré dans ce but.

5.2 - Les animations culturelles et pédagogiques

Depuis 2013, la commune de Cohons a remis en valeur la richesse pittoresque et patrimoniale du site, et la fait découvrir par le biais d'animations culturelles et pédagogiques très variées :

- visites guidées des jardins,
- spectacles de théâtre et concerts, Land Art,
- ateliers techniques : initiation à la construction en pierre sèche par exemple,
- conférences sur l'histoire des jardins ou sur le jardinage bio,
- découverte de l'avifaune ou de la richesse floristique (en lien avec le Conservatoire régional des espaces naturels, animateur du site Natura 2000 « Rebord du plateau de Langres de Cohons à Chalindrey »),
- fête des fruits et légumes,
- animations pédagogiques avec les scolaires (ruchers pédagogiques, carré des plantes « utiles »),

sont autant de façon de découvrir et de vivre les Jardins Suspendus de Cohons.

Ils vivent également au travers du site internet dédié aux deux jardins labellisés « Jardins remarquables » de Cohons : www.jardin-cohons.fr

6 - Conclusion

Les Jardins Suspendus de Cohons, par leur histoire et la présence de fabriques remarquables, représentent un témoignage du développement de l'art des jardins pittoresques, même dans des petites communes rurales.

L'émulation entre deux propriétaires pour organiser des jardins de conception similaire, embellis et confortés par les propriétaires suivants, a conduit à la réalisation d'un ensemble unique qu'il est précieux de conserver.

La présence des trois escargots monumentaux amène un intérêt tout particulier à ce site, qui présente des fabriques uniques en France de par leurs dimensions exceptionnelles et la technique d'édification, inspirée des labyrinthes-buttes et réappropriée par les propriétaires des terrains au regard du matériau présent sur place.

Les propriétaires actuels des jardins et la commune de Cohons, qui en est le gestionnaire, sont conscients de la nécessité de préserver et de mettre en valeur les nombreux réaménagements qui ont été réalisés ces dernières années.

Le classement en site est apparu comme l'outil de protection et de reconnaissance le plus adapté à la gestion future de ce lieu et à la conservation de son esprit, comme ont su le faire les propriétaires successifs depuis la création des Jardins Suspendus de Cohons.

Hélène GAUDIN
Inspectrice des sites

DREAL Grand Est



Le Grand Escargot – Aquarelle de Murielle Clément – Octobre 2013

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

CATHERINET Alain, *Une énigme archéologique dans nos jardins haut-marnais du temps jadis : les escargots*. Édition Dominique Guéniot, 1990

EDME Jean-François – Commune de Cohons, *Notice historique sur les Jardins Suspendus de Cohons – Premier état des connaissances sur l'histoire des jardins*. Juillet 2017

EDME Jean-François – Commune de Cohons, *Le Pavillon du Billard*. Février 2018

EDME Jean-François – Commune de Cohons, *Découvertes récentes dans les archives Jacquinet-Parizot*. Juin 2018

Archives personnelles de la famille Parizot léguées aux Archives Départementales de la Haute-Marne, en cours de classement – Fonds Jacquinet-Parizot (115J)

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°3 « Rebord du plateau de Langres de Cohons à Chalindrey » (Haute-Marne)*. Octobre 2004

**Direction régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
GRAND EST
1 rue du Parlement
BP 80556**

51022 Châlons-en-Champagne Cedex

**Tél : 03 51 37 60 00
Fax : 03 51 37 60 01**

